



## **AVEC UMANENS, VOUS ÊTES CERTAINS DE BÉNÉFICIER...**

- d'une couverture conforme à votre CCN,
- d'un réseau de proximité,
- → de garanties conformes au 100% santé,
- des garanties améliorées par rapport à votre CCN (hospitalisation, optique, prévention, maternité), le bénéfice du Haut Degré de Solidarité qui permet la prise en charge de la part salariale de la cotisation\*:
  - → des apprentis dont le contrat est inférieur à 12 mois
- d'une structure de cotisation compétitive, avec 3 niveaux de garanties (Base, Option 1, Option 2),
- de garanties facultatives pour vous (couverture de vos ayants droit et souscription d'options), du Tiers payant national pour vous.

# UN RÉGIME SUR-MESURE POUR VOUS

▶ Votre part salariale s'élève à 50% minimum du régime obligatoire souscrit par votre entreprise



## **Option pour vous**

→ Selon le régime collectif obligatoire mis en place par votre entreprise, vos salariés pourront souscrire une option facultative pour eux-mêmes et leurs ayants droit.

## Régime complémentaire Santé

(Choix de votre garantie obligatoire) :

- ◆ Base : régime minimal
- Option 1 : régime avec reste à charge sur certains postes
- Option 2 : régime avec peu de reste à charge

A titre facultatif vous pouvez compléter votre couverture par la surcomplémentaire Renfort Umanens



## Régime surcomplémentaire

Umanens met à disposition des salariés adhérents à ses contrats collectifs une surcomplémentaire permettant d'améliorer le régime complémentaire santé souscrit par l'employeur. Choississez votre niveau en fonction de votre famille et de vos besoins :

- Renfort 1
- Renfort 2
- Renfort 3
- Renfort 4

## ➡ Plafond de la Sécurité sociale 2020 (PMSS)

Les montants des cotisations et de certaines garanties sont exprimés en % du PMSS. Ces montants sont calculés par rapport au plafond de la Sécurité sociale.

	Annuel	Trimestriel	Mensuel (PMSS)
Plafond de la Sécurité sociale	41 136 €	10 284 €	3 428 €

<sup>\*</sup>sous réserve des fonds disponibles alimentés par les 2% du HDS

<sup>\*</sup>Exemple régime général de la Sécurité sociale : part employeur (50%) d'une cotisation «salarié isolé», en % du PMSS (Valeur 2020).



## EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS ET DE RESTE À CHARGE\*

FRAIS D'HOSPITALISATION		SOCLE DE BASE	OPTION 1	<b>OPTION 2</b>
Chirurgie - Hospitalisation	_			
Frais de séjour et fournitures diverses (produits de la LPP facturables et spécialités phar-	<b>O</b>	105% BR	2500/ DD	250% BR
maceutiques)	U		250% BR	
Honoraires - Secteur conventionné ou non OPTAM/OPTAM-CO		120% BR	200% BR	200% BR
Honoraires - Secteur conventionné ou non Hors OPTAM/OPTAM-CO		100% BR	125% BR	180% BR
Forfait hospitalier (1) Forfait actes lourds		Frais rééls 100% du Forfait	Frais rééls 100% du Forfait	Frais rééls 100% du Forfait
Chambre particulière - Secteur conventionné	(D)	25€ / J	50€ / J	50€ / J
Chambre particulière - Maternité (limitée à 6 jours par séjour)		30€ / J	50€/∫	50€ / J
Frais d'accompagnement pour les enfants de moins de 16 ans	<b>O</b>	30€/J	50€/)	50€/)
Maternité : allocation forfaitaire		50 €	75 €	100 €
FRAIS MÉDICAUX				
Consultations Généralistes OPTAM/OPTAM-CO		120% BR	120% BR	150% BR
Consultations Généralistes Hors OPTAM/OPTAM-CO		100% BR	100% BR	130% BR
Consultations Spécialistes OPTAM/OPTAM-CO		125% BR	200% BR	200% BR
Consultations Spécialistes Hors OPTAM/OPTAM-CO		105% BR	125% BR	180% BR
Analyses et frais de laboratoire		100%BR	100%BR	100%BR
Auxiliaires médicaux (dont frais de déplacement)		100% BR	100% BR	150% BR
Actes techniques médicaux (petite chirurgie) OPTAM/OPTAM-CO		125% BR	200% BR	200% BR
Actes techniques médicaux (petite chirurgie) Hors OPTAM/OPTAM-CO		105% BR	125% BR	180% BR
Radiologie OPTAM/OPTAM-CO		120% BR	120% BR	150% BR
Radiologie Hors OPTAM/OPTAM-CO		100% BR	100% BR	130% BR
Orthopédie et autres prothèses (2)		100% BR	200% BR	200% BR
Transport remboursé par la S.S.		100% BR	100% BR	100% BR
PHARMACIE	•			
Remboursée par la S.S. (SMR important, faible et homéopathie)		100% BR	100% BR	100% BR
Non remboursée par la S.S. (SMR important, faible et homéopathie)		100% FR	100% FR	100% FR
Automédication non remboursée par la S.S. (par an/bénéficiaire)		50 €	50 €	50 €
DENTAIRE				
Soins et prothèse 100% santé <sup>(3)</sup>	Prise	e en charge intégrale progressiv	ve de 2020 à 2021 dans la limite des ho	noraires limites de facturation (
Soins pris en charge par le RO ne relevant pas du dispositif 100% santé		200% BR	200% BR	250% BR
Orthodontie Remboursée par la S.S.		250% BR	350% BR	350% BR
Prothèses (panier libre et maîtrisé) (4)			·	
Panier maitrisé	ı	Prise en charge identique à ce	lle du panier libre dans la limite des h	onoraires limites de facturation
Panier libre		Į.	Actes remboursés par la sécurité social	e
Dents du sourire remboursées par la S.S. <sup>(5)</sup>		350% BR	450% BR	450% BR
Inlays core		200% BR	200% BR	250% BR
Dents de fond de bouche remboursées par la S.S. <sup>(6)</sup>		350% BR	450% BR	450% BR
Actes dentaires hors nomenclature : Implantologie (implant et pilier dentaire par an)		325 €	750 €	750 €
FRAIS OPTIQUE	•			
Equipement 100% santé - verre		Prise en charge	rintégrale dans la limite du prix limite	de vente (PLV)
Equipement 100% santé - monture		Prise en charge	e intégrale dans la limite du prix limite	de vente (PLV)
Prestation d'adaptation et d'appairage (remboursée S.S) 100% santé		Prise en charge	e intégrale dans la limite du prix limite	de vente (PLV)
Monture adulte du panier libre	Voir g	rille optique Base convention-		Voir grille optique Base
<u> </u>		nelle  Voir grille optique Base	conventionnelle + OPTION 1  Voir grille optique Base	conventionnelle + OPTION  Voir grille optique Base
Monture enfant du panier libre		conventionnelle	conventionnelle + OPTION 1	conventionnelle + OPTION
Verres panier libre		Voir grille optique Base	Voir grille optique Base	Voir grille optique Base
<u> </u>		conventionnelle	conventionnelle + OPTION 1	conventionnelle + OPTION
Prestation d'adaptation et d'appairage (remboursée S.S) panier libre		100 % BR	100 % BR	100 % BR
Lentilles prescrites remboursées (y compris jetables) forfait par an/bénéficiaire		TM + 100% BR + 350€	TM + 100% BR + 400 €	TM + 100% BR + 400 €
Lentilles prescrites non remboursées (y compris jetables) forfait par an/bénéficiaire		350 €	400 €	400 €
Chirurgie réfractive (par œil/an/bénéficiaire)	O	375 €	800 €	1 000 €
AIDE AUDITIVE				
Equipement 100% santé		Prise en charge	intégrale dans la limite du prix limite	de vente (PLV)
Equipement du panier libre (tous les 4 ans)		100% BR	200% BR	200% BR
PRÉVENTION ET MÉDECINE DOUCES				
,		1000/00	1000/.00	10.00/ 0.0
Cures thermales remboursées par la S.S.  Actes de prévention (tous les actes des contrats responsables)		100%BR	100%BR 100% BR	100%BR 100% BR
Médecines douces reconnues comme praticiens par les annuaires professionnels (Ostéopathie, Chiropractie, Etiopathie, Acupuncture, Podologie, Diététique, Psycologie,	25€	100% BR  E / séance limité à 4 séances	30€ / séance limité à 5 séances	40€ / séance limité à 5 séan
Psychomotricité, Tabacologie)	•	25.5/20 /h /- /f:-: :	D 506/2-11-4-40	75.6 1 11.7 70.1
Sevrage tabagique remboursé par la S.S.	<b>O</b>	25€/an/bénéficiaire	U 50€/an/bénéficiaire	75€ /an/bénéficiaire

Le contrat est responsable selon la législation actuellement en vigueur. Sauf précision contraire, les prestations sont exprimées en pourcentage de la BR et elles les prestations indiquées incluent le remboursement de la Sécurité sociale. Pour les prestations exprimées en forfait, la Mutuelle rembourse le montant indiqué. (sauf prestations exprimées en euros). Lorsque le professionnel de santé ou l'établissement de santé n'est pas conventionné avec l'Assurance maladie, la base de remboursement est le Tarif d'Autorité (dont le montant est très inférieur aux tarifs de remboursement pour les professionnels de santé ou les établissements conventionnés). Les prestations sont accordées dans la limite des frais engagés sur présentation de justificatifs et sous réserve de remboursement par le régime obligatoire, sauf stipulation contraire. (Prévu à l'article L. 174-4 du Code de la Sécurité sociale, à l'exclusion du forfait journalier facturé par les établissements médico-sociaux visés à l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles. (Produits et prestations inscrits à la liste prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale. Les audioprothèses ne sont pas remboursées au titre de ce poste mais au titre du poste «Aides auditive». Soins dentaires / Actes d'endodontie / Actes de prophylaxie bucco-dentaire / Parodontologie. (Parodontologie et inter de bridge / Couronnes sur implant / Prothèses dentaires amovibles ou fixe / Réparation sur prothèses. (Poents n° 11 / 12 / 13 / 14 / 15 / 21 / 22 / 23 / 24 / 25 / 31 / 32 / 33 / 34 / 35 / 41 / 42 / 43 / 44 / 45.

		BA	\SE	ОРТІ	ON 1	ОРТ	ION 2
TYPE DE VERRE	CATEGORIE	VEI	RRE	VE	RRE	VERRE	
	2020	Enfant	Adulte	Enfant	Adulte	Enfant	Adulte
Verres simple foyer, sphériques							
sphère comprise entre -6 à +6	А	50,00€	85,00€	70,00€	135,00€	70,00€	135,00€
sphère hors zone - 6 à +6	C	65,00€	105,00€	85,00€	155,00€	85,00€	155,00€
Verres simple foyer, sphéro-cylindriques							
sphère comprise entre -6 et 0 et cylindre <= +4	А	55,00€	100,00€	75,00€	150,00€	75,00€	150,00€
sphère > 0 et sphère + cylindre <= +6	А	70,00€	120,00€	90,00€	170,00€	90,00€	170,00€
sphère comprise entre -6 et 0 et cylindre > +4	С	70,00€	120,00€	90,00€	170,00€	90,00€	170,00€
sphère < -6 et cylindre >= + 0,25	С	75,00€	130,00€	85,00€	160,00€	85,00€	160,00€
sphère > 0 et sphère + cylindre > +6	С	75,00€	130,00€	95,00€	180,00€	95,00€	180,00€
Verres multifocaux ou progressifs sphériques							
sphère comprise entre -4 à +4	С	80,00€	170,00€	100,00€	220,00€	100,00€	220,00€
sphère hors zone de-4 à + 4	F	90,00€	190,00€	110,00€	240,00€	110,00€	240,00€
Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques							
sphère comprise entre -8 et 0 et cylindre <= + 4	С	100,00€	220,00€	120,00€	270,00€	120,00€	270,00€
sphère > 0 et sphère + cylindre <= + 8	С	100,00€	220,00€	120,00€	270,00€	120,00€	270,00€
sphère est comprise entre -8 et 0 et cylindre > + 4	F	100,00€	220,00€	120,00€	270,00€	120,00€	270,00€
sphère < -8,00 et cylindre >= +0,25	F	110,00€	250,00€	130,00€	300,00€	130,00€	300,00€
sphère > 0 et sphère + cylindre > + 8	F	110,00€	250,00€	130,00€	300,00€	130,00€	300,00€
TYPE DE VERRE							
	В			plafond : co	ntrat responsal	ole	· · · · · ·
Equipement Verre composé de catégories distinctes / plafond : contrat responsable	D	plafond : contrat responsable					
/ platona . contract responsable	E			plafond : co	ntrat responsal	ole	
MONTURE PANIER LIBRE		1 MONTURE 1 MONTURE 1		1 MC	NTURE		
Garantie		80€	100€	100€	100€	100€	100€

Catégorie ACF (équipement homogène) et BDE (équipement hétérogène) remboursement conforme contrat responsable. Equipement Homogène 2020
CLASSE A / V SIMPLE / Sphère -6 à +6 et cylindre inf ou égal à +4
CLASSE C / V COMPLEXE / V simple foyer hors zone -6 à +6 et cylindre sup +4 à verre multifocal ou progressif
CLASSE F / VT COMPLEXE / V multifocal ou progressif spher cylindrique sphére hors zone - 8 + 8
CLASSE F / VT COMPLEXE / V multifocal ou progressif spher cylindrique sphére hors zone - 4 + 4

**Equipement mixte 2020** 

V Simple + V Complexe (A+C) V Simple + V T Complexe (A+F) V Complexe + V T Complexe (C+F)

Prise en charge limitée à un équipement optique (2 verres+1 monture) au terme d'une période minimale : de 2 ans, pour les adultes et pour les enfants de 16 ans et plus, de 1 an, pour les enfants de plus de 6 ans et de moins de 16 ans, de 6 mois, pour les enfants jusqu'à 6 ans en cas de mauvaise adaptation de la monture à la morphologie du visage de l'enfant entrainant une perte d'éfficacité du verre correcteur. Renouvellement anticipé de l'équipement possible notamment en cas d'évolution de la vue ou situations médicales particulières, tels que défini par arrêté.



## EN COMPLÉMENT DU RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

# Médecine courante - Consultation spécialiste Hors OPTAM : dépense 60€

RÉGIME CHOISI	REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE	REMBOURSEMENT RÉGIME COMPLÉMENTAIRE			RESTE À CHARGE
BASE	19,60€	9,80€		30,60€	
OPTION 1	19,60€	15,40€			25,00€
OPTION 2	19,60€	30,80€		9,60€	

# Médecine courante : Radiologie - Ostéodensitométrie OPTAM : dépense 65€

RÉGIME CHOISI	REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE	REMBOURSEMENT RÉGIME COMPLÉMENTAIRE			RESTE À CHARGE
BASE	27,97€	19,98€	19,98€		17,05€
OPTION 1	27,97€	19,98€	19,98€		17,05€
OPTION 2	27,97€	31,97€			5,06€

# Dentaire : Un implant : dépense 900€

RÉGIME CHOISI	REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE	REMBOURSEMENT RÉGIME COMPLÉMENTAIRE		RESTE À CHARGE	
BASE	295,53€	325,00€	325,00€		
OPTION 1	295,53€	604,47€	604,47€		
OPTION 2	295,53€	604,47€	604,47€		

<sup>\*</sup>Exemples donnés à titre indicatif, valeur non contractuelle. Les remboursements sont susceptibles d'évoluer selon les règles de remboursement de la Sécurité sociale.

## **EXEMPLE DE REMBOURSEMENT SURCOMPLÉMENTAIRE UMANENS:**

# Mospitalisation - Acte de chirurgie OPTAM (ex : appendicectomie) : dépense 650€

	REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE		RESTE À CHARGE (RAC*)					
SOCLE	187,89€	225,47€				424,53€		
	REMBOURSEMENT RÉGIME COMPLÉMENTAIRE + SURCOMPLÉMENTAIRE Y COMPRIS SECURITÉ SOCIALE							
RENFORT 1	187,89€		507,31€			142,70€		
RENFORT 2	187,89€		563,85€					
RENFORT 3	187,89€		29,96€					
RENFORT 4	187,89€		620,04€					

# Frais médicaux - Consultation spécialiste Hors OPTAM (ex: pédiatre) : dépense 60€

	REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE		REMBOURSEMENT MUTUELLE COMPLÉMENTAIRE					
SOCLE	16,10€	9,80€				30,60€		
	REMBOURSEMENT RÉGIME COMPLÉMENTAIRE + SURCOMPLÉMENTAIRE Y COMPRIS SECURITÉ SOCIALE							
RENFORT 1	16,10€		39,10€			20,90€		
RENFORT 2	16,10€		46,00€					
RENFORT 3	16,10€	57,50€				2,50€		
RENFORT 4	16,10€		60,00€					

<sup>\*</sup> Exemples à titre illustratif, pour indiquer le fonctionnement d'une surcomplémentaire

## CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR SOUSCRIRE UNE OPTION :



Se rapprocher de son employeur, afin de déterminer quel niveau de garanties il a choisi pour l'entreprise.



Lorsque vous souscrivez une option, celle-ci est intégralement à votre charge.



Le choix d'option est applicable à vos ayants droit à titre facultatif.

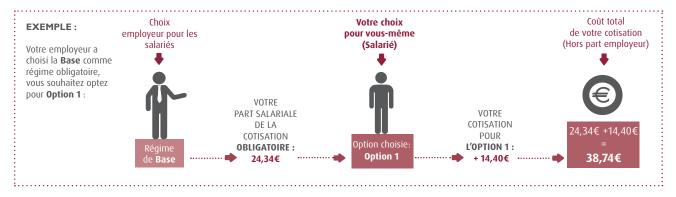
# STRUCTURE DE COTISATION : COUVERTURE OBLIGATOIRE CHOISIE PAR L'EMPLOYEUR Structure Salarié (Seul) Structure Salarié (Seul) Structure Salarié (Seul) Structure Salarié COUVERTURE FACULTATIVE CHOIX D'OPTION POUR VOUS-MÊME ET/OU VOS AYANTS DROIT Structure Salarié/Conjoint/Enfant Structure Salarié Conjoint Figure 1 Figure 1 Figure 2 Figure 2 Figure 3 Figure 3 Figure 3 Figure 3 Figure 4 Figure 3 Figure 4 Fi



## COMPRENDRE VOS COTISATIONS POUR LES GARANTIES FACULTATIVES : EXEMPLES

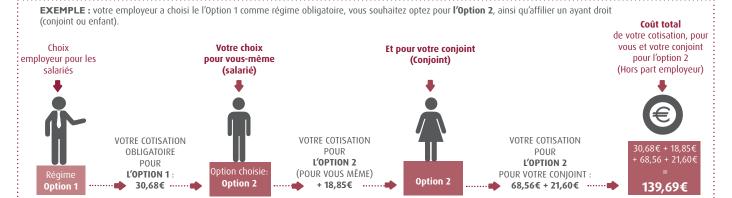
Si votre employeur a choisi de prendre le régime de Base pour l'entreprise, il vous est possible d'y ajouter pour vous et vos ayants droit une option.

CHOIX 1								
SOCLE DE BASE = RÉGIME OBLIGATOIRE								
Régime général	Socle de Base		00 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Option 1		Option 2		
Salarié	1,42%	Part salariale : 24,34€	+0,42%	Soit +14,40 €	+0,55%	Soit +18,85 €		
+Conjoint	+1,58%	Soit +54,16 €	+0,50%	Soit +17,14 €	+0,63%	Soit +21,60 €		
+Enfant(s)	+0,76%	Soit +26,05 €	+0,30%	Soit +10,28 €	+0,37%	Soit +12,68 €		



Si votre employeur a choisi de prendre la cotisation Base ou Option 1 pour l'entreprise, il vous est possible d'y affilier votre conjoint ou/et vos enfants, ainsi que d'améliorer votre protection.

CHOIX 2									
OPTION 1 = RÉGIME OBLIGATOIRE									
Régime général		Option 1	•	Option 2					
Salarié	1,79%	Part salariale : 30,68€	+0,55%	Soit +18,85 €					
+Conjoint	+2,00%	Soit +68,56 €	+0,63%	Soit +21,60 €					
+Enfant(s)	+1,02%	Soit +34,97 €	+0,37%	Soit +12,68 €					





## EXEMPLE POUR UN SALARIÉ (RÉGIME GÉNÉRAL)

Régime souscrit par l'entreprise : Régime collectif de Base Calcule des cotisation : (1,42% x 3428)/100 = 48,68€

Cotisation : 48,68€/2 = **24,34**€.

Part salariale : 24,34€

CHOIX 1										
	SOCLE DE BASE = RÉGIME OBLIGATOIRE									
Régime général	Socle de Base		Option 1		Option 2					
Salarié	1,42%	Part salariale : 24,34€	+0,42%	Soit +14,40 €	+0,55%	Soit +18,85 €				
+Conjoint	+1,58%	Soit +54,16 €	+0,50%	Soit +17,14 €	+0,63%	Soit +21,60 €				
+Enfant*	+0,76%	Soit +26,05 €	+0,30%	Soit +10,28 €	+0,37%	Soit +12,68 €				

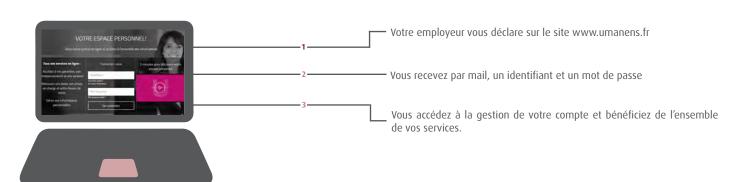
		CHOIX 2							
OPTION 1 = RÉGIME OBLIGATOIRE									
Régime général		Option 1 Option 2							
Salarié	1,79%	Part salariale : 30,68€	+0,55%	Soit +18,85 €					
+Conjoint	+2,00%	Soit +68,56 €	+0,63%	Soit +21,60 €					
+Enfant*	+1,02%	Soit +34,97 €	+0,37%	Soit +12,68 €					

CHOIX 3		
OPTION 2 = RÉGIME OBLIGATOIRE		
Régime général	Option 2	
Salarié	1,90%	Part salariale : 32,57€
+Conjoint	+2,11%	Soit +72,33 €
+Enfant*	+1,08%	Soit +37,02 €

Le montant des cotisations exprimé en € est donnéà titre indicatif, il fait l'objet d'un arrondi opéré par le déléguataire de gestion en fonction de l'évolution du PMSS. Selon le régime obligatoire mis en place par votre employeur, vous pourrez choisir un niveau de garanties supérieur, le surplus de cotisation sera entièrement à votre charge. Les cotisations pour vos ayants droit sont à ajouter au niveau de garanties choisi, et sont uniquement à votre charge.

# **BON À SAVOIR**

## COMMENT ACCÉDER À VOTRE ESPACE PERSONNEL ?





## TOUS NOS SERVICES EN LIGNE:

- Accédez à vos garanties, vos remboursements, vos services.
- Retrouvez vos devis, vos prises en charge.
- Gérez vos informations personnelles.



<sup>\*</sup>Enfant(s) : Gratuité à partir du 3<sup>ème</sup> enfant

# **Umanens...**

# L'expérience mutuelle!

Nous avons la conviction que la proximité, la solidarité et l'écoute ont encore toutes leur place dans la mise en œuvre d'un régime Frais de Santé.

Mieux vous connaître, mieux vous comprendre pour mieux vous accompagner...Voilà ce qui anime nos équipes.

## Umanens c'est:







# Accompagnement & Adhésion...

Rien de plus simple, à vous de choisir la solution qui vous convient :



## www.umanens.fr

Information, signature en ligne de votre contrat, accès à vos remboursements, demande de prise en charge, tout se fait en quelques clics...!





## Par courrier en nous retournant:

Votre Bulletin/Demande d'Adhésion
(adresse de correspondance figurant dans le document),
Vos pièces justificatives.





